

L'ARS RECRUTE

APPEL A CANDIDATURES MEDECIN VACATAIRE EN CHARGE DE LA VALIDATION DES COUPES PATHOS POUR LE COMPTE DE L'ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche Comté recrute des médecins pour la réalisation des validations de coupes PATHOS dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les unités de soins de longue durée de la région.

Le médecin réalisera le contrôle de l'évaluation des besoins en soins requis des résidents d'EHPAD pour le compte de l'ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE, sous la responsabilité du médecin référent régional de l'ARS.

Le médecin souhaitant candidater devra :

- Etre formé à la gériatrie (diplôme universitaire de médecin coordonnateur ou capacité en gériatrie) ou avoir une expérience significative de l'exercice auprès des personnes âgées en établissement sanitaire ou médico-social.
- Avoir une connaissance de l'outil PATHOS ou suivre la formation d'une journée délivrée par l'ARS Bourgogne-Franche Comté;
- Etre inscrit au conseil de l'ordre des médecins
- S'engager à respecter la procédure régionale permettant, la préparation de la validation et impliquant le déplacement sur site et l'utilisation de l'outil national GALAAD ;

Le médecin intervient dans le cadre d'un contrat qu'il signe avec l'ARS précisant les conditions d'exercice et fixant les obligations respectives.

La conclusion de ce contrat est soumise à renseignement préalable par le médecin concerné d'une déclaration publique d'intérêt mentionnant les établissements de la région Bourgogne-Franche Comté dans lesquels il a exercé.

Le nombre de validation de coupes PATHOS réalisées par le médecin concerné ainsi que le calendrier de réalisation de chaque validation seront établis en concertation avec le médecin référent régional Pathos.

Rémunération et défraiements :

Le médecin sera rémunéré(e) sur la base de vacations, une vacation étant définie comme la validation d'une coupe Pathos.

Le paiement hors frais de mission, sera effectué après service fait sur la base d'un montant forfaitaire de 700 euros net par journée de validation.

Par ailleurs, les frais de missions (frais de déplacement et indemnités repas) qui auront été engagés pour effectuer les vacations, seront remboursés sur la base de la réglementation applicable aux personnels civils de l'ETAT.

Candidatures :

Tout praticien intéressé est invité à contacter le docteur Agnès MEILLIER, Médecin référent régional PATHOS, par mail : agnes.meillier@ars.sante.fr